



1. Dénomination de la fonction

Adjoint financier-adjointe financière

Code fonction

5.02.021

2. But de la fonction

Assurer la gestion comptable d'une entité administrative, technique et financière, ou d'un établissement ; participer à l'analyse des situations, déterminer les moyens et les buts de la comptabilité.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- assurer la responsabilité de la gestion comptable de l'entité ;
- organiser l'activité comptable ;
- diriger les opérations de facturation, de recouvrement et de contentieux ;
- élaborer le budget et assurer le suivi du contrôle budgétaire ;
- récolter, analyser et consolider l'ensemble des informations financières ;
- gérer les subventions aux institutions rattachées au secteur ;
- élaborer les processus et procédures relatifs au secteur ;
- élaborer et maintenir les tableaux de bord synthétisant les prestations du domaine afin d'optimiser le contrôle de gestion ;
- participer à la mise en œuvre de nouveaux outils de gestion financière ;
- participer à la rédaction du rapport financier ;
- conduire des séances ou des groupes de travail ;
- collaborer avec diverses instances fédérales, cantonales, communales ;
- diriger un groupe de collaborateurs ;
- assurer toute autre activité confiée par la hiérarchie.

4. Exigences de la fonction

Diplôme d'économie d'entreprise HES avec une expérience de 3 à 5 ans dans le secteur d'activité.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	D	I	A	I	Cl. max. 18
Points	43	15	49	5	59	Total 171